



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vallée de la Tet

Commune d'ILLE SUR TET

ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

N° 2023/10

Le Maire de la commune d'Ille sur Tet,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 ;
Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'installation du conseil municipal, du Maire et des adjoints ;
Considérant que la totalité des adjoints sont titulaires de délégations ;
Considérant que pour permettre la bonne marche des services municipaux et pour assurer une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents puissent être assurés par des conseillers municipaux ;
Considérant la démission de Monsieur Denis OLIVE,

ARRETE :

Article 1 : Madame Evelyne FUENTES, conseillère municipale, est chargée de l'eau et de l'assainissement.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Evelyne FUENTES, à l'effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité tous actes, courriers et documents n'ayant pas valeur décisive dans les domaines de sa délégation de fonctions.

La signature par Evelyne FUENTES devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2020/59. Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune. Une copie sera adressée à Monsieur le sous-préfet de Prades ainsi qu'à Madame le receveur municipal.

Fait à Ille sur Tet, le 10 mars 2023

Reçu notification du présent arrêté
A Ille sur Tet, le 23/03/2023
Le délégataire,



Le Maire,
William BURGHOFFER